

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—
4^e SÉRIE. — TOME VI.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1868

SUPPLÉMENT AUX JETONS D'ARTOIS.

PL. XIII, XIV ET XV.

Depuis l'année 1863, où j'ai publié dans ce Recueil (t. I, 4^e série) une notice sur les jetons d'Artois, il m'est passé sous les yeux quelques variétés desdits jetons que je crois intéressant de faire connaître aux amateurs. Je profiterai de cette circonstance pour décrire quelques médailles artésiennes peu connues ou inédites, et rectifier quelques erreurs que j'ai pu commettre dans ma première notice.

JETONS DES ÉTATS.

Deux variétés seulement sont venues à ma connaissance. L'une (pl. XIII, n° 1) est de Louis XV. On peut, en la comparant avec le n° 10 des planches de ma première notice, voir en quoi les têtes diffèrent. La gravure de celle-ci est également due au graveur *Duvivier*. Je connais des exemplaires en argent et en cuivre (1).

Le n° 2 de la pl. XIII est une variété du jeton de Louis XVI, due au burin de Gatteaux. La tête, que j'ai dessinée, diffère totalement de celle qui figure sur les jetons déjà connus. L'exemplaire que j'ai eu sous les yeux était en cuivre rouge. Il figurait dans la collection de M. Quandalle. J'ignore ce qu'il est devenu.

(1) A M. Preux, avocat général à Douai, et à M. Arnould-Detournay, à Merville.

La même collection contenait aussi deux autres jetons en cuivre rouge, de frappe moderne, puisqu'ils portaient l'indication *cuivre*, inscrite sur la tranche. Ils sont tous deux de Louis XV. L'un porte le nom du graveur R. FILIUS, sous la tête du roi, et au revers, le type ordinaire du jeton d'Artois avec l'écusson rond. L'autre signé LE BLANC, offre le buste jeune du roi, habillé, et la légende : LVD · XV · D · G · FR · ET · NAV · REX. Au revers, le type porte l'écusson en pointe (n^o 13 à 20 des planches de ma notice). Il est évident que ce dernier n'est pas de l'époque, parce que, avec la tête jeune du roi, se trouve toujours l'écusson rond. Il est probable que, dans la frappe moderne, on aura accolé aux deux revers des jetons d'Artois, des têtes relatives à d'autres jetons, peut-être avec le désir de se procurer de nouvelles variétés. Ce qui le prouverait, c'est que les coins des têtes sont plus petits que les revers. Le grénétis ne va pas tout à fait jusqu'au bord, ce qui est le contraire pour les anciens jetons. Ces divers motifs m'ont donc engagé à ne pas les reproduire.

JETONS FRAPPÉS A ARRAS SOUS LA DOMINATION ESPAGNOLE.

Pl. XIII, n^o 3. Variété du n^o 30 de mes planches, consistant surtout dans la date qui est 1588, au lieu d'être 89. Appartient à M. Loir, à Arras.

Pl. XIII, n^o 4. Ce jeton est exactement le n^o 31 de mes planches, avec quelques variétés insignifiantes; mais comme l'exemplaire que j'avais copié était assez fruste, j'ai cru pouvoir reproduire ici le beau dessein qu'a bien voulu m'envoyer M. Serrure.

Pl. XIII, n^o 5. Le jeton qui figure sous ce numéro a

déjà été publié par M. Van Hende, de Lille; j'ai cru devoir le reproduire pour compléter autant que possible ma série. En voici la description :

Buste de Philippe II tourné à droite. Au-dessous, le rat, indice monétaire d'Arras. Légende : VIVE · DIEV · ET · LE · ROY · DESPAINGNE.

Rev. Ecusson aux armes d'Espagne surmonté de la couronne fermée et entouré du collier de la Toison d'or. Légende : G · DE · LA · CANB · D · CONTE · A · LILLE ·

Cuivre jaune.

J'ai dit dans ma précédente notice que Van Loon cite trois dimensions des pièces aux noms d'Albert et Isabelle, jetées au peuple à l'entrée des deux archiducs dans la ville d'Arras, le 13 février 1600, et j'ai donné, sous le n° 36 des planches, la représentation d'une d'elles de la deuxième dimension. Je reproduis ici (pl. XIII, n° 6) une pièce identique mais de la troisième dimension, d'après le dessin qu'a bien voulu m'envoyer M. Serrure, à qui elle appartient.

JETONS DE LOUIS XIII RELATIFS A L'ARTOIS.

Pl. XIV, n° 7. Buste de Louis XIII, la tête ceinte d'une couronne de lauriers. Légende : LVD · XIII · D · G · FRAN · ET · NAV · REX ·

Rev. Identique à celui du n° 37 des planches de ma première notice.

Cuivre jaune. A MM. Preux, à Douai, et Loir, à Arras.

La variété consiste, comme on le voit, en ce que le droit porte la tête du roi, au lieu des écussons accolés.

La capitale de l'Artois n'est pas la seule ville de cette province qui ait donné lieu à l'émission de jetons rappelant sa prise par les troupes françaises. Une petite ville voisine, Bapaume, eut aussi cet honneur. Le motif qui fit consigner cet événement, est évidemment la difficulté que l'on avait éprouvée à s'en rendre maître. Le résumé succinct du siège de cette ville peut, au reste, donner une idée des obstacles qui se présentèrent (1).

Après la prise d'Aire, en 1640, Richelieu résolut de s'emparer de Bapaume. Cette place avait des fortifications parfaites, sept bastions, une bonne contrescarpe, six demi-lunes, et une palissade dans son fossé. Un major espagnol, nommé de Laurette, commandait la place. Après avoir essayé de le corrompre, et n'ayant pu y réussir, les généraux français résolurent de prendre la ville de vive force. La place fut investie et la tranchée ouverte. On ne fit pas de circonvallation, parce que l'on n'avait aucune crainte que les assiégés reçussent du secours, l'armée espagnole étant arrêtée devant Aire qu'elle essayait de reprendre. Il n'y avait à l'intérieur de la ville que cinq cents hommes, auxquels s'adjoignirent, peu de jours après, cent cinquante soldats qui parvinrent à s'y introduire.

« De Laurette se défendit avec vigueur ; mais l'artillerie
« française habilement dirigée, éteignit bientôt le feu des
« batteries des assiégés, et suspendit momentanément celui
« de leurs grenades. Les ouvrages extérieurs furent empor-
« tés. Le 14 septembre, les assiégeants du côté du maré-

(1) Ce résumé est extrait de l'*Histoire de la ville de Bapaume*, par l'abbé Bédou.

« chal de Dreux-Brézé et du comte de Guiche parvinrent
« à se loger dans la contrescarpe. En vain la garnison
« redoubla-t-elle de valeur, en vain fit-elle des décharges
« continuelles de mousqueterie, rien ne put empêcher les
« assaillants d'avancer. Une demi-lune étant tombée en
« leur pouvoir, la sape fut bientôt aux murailles qui
« formaient l'enceinte de la ville. »

Dans cette position, le siège ne devait plus durer longtemps. En effet, après avoir pratiqué à la mine quelques brèches dans les fortifications, le maréchal de la Meilleraie fit sommer le gouverneur de se rendre. De Laurette refusa d'abord ; mais sa résistance dut céder devant l'évidence, et les Français firent leur entrée dans Bapaume, le 18 septembre.

La prise de cette ville excita en France un grand enthousiasme. A Paris, un « Te Deum » fut chanté, et des feux de joie furent allumés dans tous les quartiers. Il est évident que ce fut en souvenir de ce fait que fut frappé le jeton suivant.

Écussons accolés de France et de Navarre, entourés du double collier des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, surmontés d'une couronne fermée, le tout entouré de la légende : LVDOVICVS · XIII · FRANCORVM · ET · NAV · REX.

Rev. Représentation d'une ville entourée de fortifications, foudroyée par le feu du ciel. Au-dessous, en exergue, BAPPVME. Autour, la légende : MOENIA · RVPTA · QVAE · CITO. *

Bien que ce jeton ne porte pas de date, il est évidemment de 1641. Voyez pl. XIV, n° 8.

JETONS DIVERS.

Armoiries dans un cartouche. Elles peuvent se blasonner ainsi : de sable à la fasce écartelée de sinople et d'or.

Rev. VILLE D'ARDRES. 1723. (Pl. XIV, n° 9.)

Cuivre rouge.

Ce jeton qui a appartenu à M. Quandalle, me paraît avoir été frappé par le magistrat d'Ardres pour une circonstance que j'ignore.

— Écusson rond, portant d'hermines au chef de sable, ayant pour supports deux licornes, et surmonté d'une couronne de marquis.

Rev. Chiffre composé de plusieurs lettres deux fois répétées, où l'on distingue parfaitement un D et peut-être un C, puis un O. Il est aussi surmonté d'une couronne de marquis. (Pl. XIV, n° 10.)

Cuivre.

Ce jeton est de la famille de Cardevacque, noble et ancienne famille d'Artois, dont une branche, celle des marquis d'Havrincourt, est plus connue que l'autre. A laquelle des deux branches doit être attribuée cette pièce? C'est ce que j'ignore, de même que le motif pour lequel elle a été frappée. Elle paraît d'ailleurs remonter au xviii^e siècle.

Ce jeton appartenait aussi à M. Quandalle.

MÉDAILLES RELATIVES A L'ARTOIS.

Lors du sacre de Louis XV, plusieurs villes firent frapper des médailles pour consacrer le souvenir de cet

événement. M. Dancoisne, dans sa *Numismatique Béthunoise*, a donné le dessin de celle qui concerne la ville de Béthune : il a même décrit ensuite celle frappée au nom de la ville d'Arras, que je donne ici, pl. XIV, n° 11. Elle a été dessinée sur un cliché argenté appartenant à M. Dewismes, tandis que la médaille citée par M. Dancoisne est en argent. En voici la description :

— Louis XV couronné, portant le sceptre et la main de justice, est assis sur un trône, sous un pavillon semé de fleurs de lis. Légende : LUDOVICUS · XV · REX · CHRISTIANISSIMUS. En exergue : SACRO FRANCORUM CHRISMATE UNCTUS REMIS XXV · OCTOBRIS · M · DCC · XXII.

Rev. Écusson ovale aux armoiries de la ville d'Arras, qui sont de gueules au lion d'or, portant au flanc l'écusson d'Artois. L'écu a pour supports deux lions, et il est timbré d'un cimier avec lambrequins. Légende : AMPLIFICET DEUS NOMEN REGIS. En exergue : S · P · Q · ATREBATENSIS · M · DCC · XXII.

La médaille suivante (pl. XV, n° 12) est encore artésienne. En voici la description :

— Tête de Louis XV, à droite, avec la légende : LUD · XV · REX CHRISTIANISS. La médaille est signée, sous la tête du monarque, des lettres *PM*.

Rev. Écusson ovale dans un cartouche. Il a des armoiries différentes de celles reproduites sur la médaille précédente. Ici nous trouvons une fasce avec trois rats passants, et l'écusson porte en chef une mitre et en pointe deux crosses en sautoir. Légende : AMPLIFICET DEUS NOMEN

REGIS. Sur un ruban, en exergue : S · P · Q · ATREBA-TENSIS.

La légende indique bien que cette médaille a été frappée pour la ville d'Arras, mais je ne puis comprendre pourquoi l'on y a placé les armoiries de la cité au lieu de celles de la ville. Car ce sont bien celles de la cité, elles sont identiquement reproduites sur un timbre humide du siècle dernier, qui portait inscrit au-dessus de l'écusson le mot ARRAS. Ce sont celles que nous voyons aussi figurer sur les sceaux de cette époque afférents à cette partie de la ville d'Arras qui avait son administration distincte de celle de la ville proprement dite, dont les armoiries spéciales étaient celles figurées sur la médaille n° 11.

Pour quel motif a-t-on fait frapper cette médaille; c'est ce qu'il n'est guère possible de savoir, puisqu'elle ne porte pas de date. Trois événements remarquables survenus dans l'espace de dix années, la paix de Vienne en 1748, la maladie du roi en 1744, et l'attentat de Damiens en 1747, peuvent avoir été la cause de cette manifestation de la ville d'Arras; c'est du moins à cette période que paraît se rapporter le type de la tête du monarque. On doit d'ailleurs reconnaître que le magistrat d'Arras ne se mettait pas en frais d'invention pour les légendes, puisque la médaille reproduit identiquement les mêmes que celles du couronnement.

Pl. XV, n° 13. — Buste de Louis XV, la tête ceinte d'une couronne de lauriers, entouré de la légende : LUD · XV · REX CHRISTIANISSIMUS. Au-dessous du buste, la signature du graveur R · FILIUS.

Rev. ARTESIA IN ANTIQVUM DECUS RESTITUTA.

Une femme couronnée, la France, présentant un enfant à une autre femme à demi agenouillée, tenant de la main gauche l'écusson d'Artois, et offrant de la droite une couronne de laurier. A ses pieds, une couronne de comte. Au-dessous de la France : R. FILIUS. En exergue : COMITE DATO M · DCC · LVII.

Cette médaille est bien connue, j'en ai vu des exemplaires en argent et en bronze. Elle a été frappée à l'occasion de la naissance du comte d'Artois. On sait assez l'enthousiasme qui éclata lorsque le roi donna à son fils nouveau-né, qui fut plus tard l'infortuné Charles X, le titre de comte d'Artois. Les états de cette province voulurent célébrer ce fait en faisant frapper une médaille qui en rappela le souvenir. Il s'est passé à cette occasion des faits assez curieux qui me paraissent ici à leur place.

Dans une assemblée à la main du 27 octobre 1757, les états d'Artois, pour reconnaître la faveur que le roi faisait à la province, en donnant à son fils le nom de comte d'Artois, décident qu'on ferait frapper une médaille. L'on donna commission aux députés à la cour de faire marché avec le célèbre graveur Duvivier, aussitôt que le sujet de la médaille serait arrêté. Ce graveur promit d'y travailler incessamment. L'assemblée générale de 1757 approuva ces mesures, et une commission fut nommée pour choisir le sujet, et statuer sur le nombre de personnes à qui on remettrait un exemplaire. La résolution de cette commission fut connue le 14 décembre, et Duvivier en fut de suite informé.

Les états attendirent jusqu'au 23 février 1758, pour s'informer où en était la gravure des coins, et nonobstant

que Duvivier eût fait connaître qu'il serait prêt à les livrer assez à temps pour que les médailles fussent distribuées avant l'anniversaire de la naissance du comte d'Artois, les députés à la cour répondirent qu'ils avaient fait marché avec un autre graveur, appelé Royetier. A cette réponse, on réunit une nouvelle assemblée à la main, le 28 février, qui enjoignit de nouveau aux députés à la cour de se conformer aux ordres des états; ceux-ci refusèrent. Dans l'assemblée à la main du 28 mai suivant, le tiers et le clergé maintinrent leur première délibération, tout en admettant que, si les coins de Duvivier n'étaient pas prêts pour le mois de septembre, on se servirait de ceux de l'autre graveur, pour qu'à tout événement, les médailles pussent être distribuées dans l'année. Le corps de la noblesse fut d'un avis contraire, et voulut qu'on acceptât immédiatement le travail de Royetier. Les députés ordinaires déférèrent au ministre cette délibération et la conduite des députés à la cour. Il y eut même à ce sujet une requête adressée au roi. Je n'ai pas retrouvé la décision prise, si toutefois il en intervint une. Toujours est-il que la médaille que nous avons sous les yeux est signée R. FILIUS. Ce graveur avait été chaudement recommandé aux états par le ministre et le marquis de Paulmy, secrétaire d'État, qui voulait leur persuader qu'il était excellent, et que l'on devait prendre sans discuter les coins qu'il avait préparés. Probablement que, dans cette affaire, il y eut de la part des députés à la cour un désir de plaire au ministre, en acceptant son protégé, nonobstant les ordres qu'ils avaient reçus des états. Comme cela arrive presque toujours, ce protégé était un assez médiocre artiste. Il suffit de comparer sa médaille avec

celles que Duvivier grava à cette époque, pour voir combien les médailles de ce dernier possèdent une finesse de trait et une science de dessin que n'a pas celle de Royetier.

Les médailles une fois frappées, un exemplaire en argent en fut remis aux divers corps de la province. Non contents de cela, les maieur et échevins de Bapaume proposèrent aux divers corps échevinaux de demander que l'on en frappât un plus grand nombre, pour que chaque membre desdits corps pût en avoir un exemplaire. Ils espéraient qu'une démarche collective auprès de l'intendant leur ferait obtenir leur demande. Le magistrat de Saint-Omer répondit qu'il ne pouvait se joindre à messieurs de Bapaume, parce que le don gratuit que l'on demandait à l'assemblée des états était déjà assez élevé, sans qu'on y vint ajouter d'autres dépenses inutiles. Il est probable que cette demande fut l'objet d'un refus semblable de la part d'autres municipalités, et elle n'eut pas de suite (1).

Le catalogue des coins et médailles du musée monétaire

(1) Dans la lettre du magistrat de Bapaume, il est question d'une médaille relative à la *paix dernière*, d'Aix-la-Chapelle, probablement en 1748, qui fut concédée à tous, grâce à l'intendant. J'ignore ce que peut être cette médaille et si elle est relative à l'Artois. Tout ce que j'ai trouvé dans les cahiers des états pour l'assemblée générale de 1749, est la mention suivante :

« Art. 43 des points, touchant les jettons d'argent battus à l'occasion de la paix d'Aix-la-Chapelle : résolu de faire rapporter le prix des jettons conformément à la soumission. »

Il est probable qu'il s'agit simplement des jetons ordinaires des états, semblables à ceux que j'ai décrits dans ma notice ; aucun article de dépense ne figure à ce sujet.

de Paris mentionne une autre médaille frappée à l'occasion de la naissance du comte d'Artois. Voici la description du revers :

Les têtes du dauphin et de ses quatre enfants. Légende : NOVA · SPES · DOMUS · AGUSTÆ · En exergue : COMES ATREBAT · NAT · IX OCTOB · MDCCLVII.

Il est évident que celle-ci rentre dans la catégorie des médailles frappées à l'occasion d'un événement important, mais sans l'intervention des états d'Artois.

Il en est de même de celle frappée par les six corps de marchands de Paris pour la naissance du comte d'Artois, qui se trouve décrite dans le même catalogue.

Pl. XV, n° 14. Buste de Louis XVI avec la légende : LUD : XVI · REX CHRISTIANISS. Dessous le buste, la signature du graveur J. P. DROZ. F.

Rev. L'écusson d'Artois reposant sur un lion et un lévrier. Il est surmonté d'une couronne de comte, timbrée de deux heaumes et d'une mitre posée sur une crosse, symbolisant les trois ordres. Légende : COMITIA ARTE-SIÆ.

J'ignore complètement pour quel motif cette médaille a été frappée. Elle a appartenu à M. Quandalle.

La même collection renfermait un jeton octogone en argent, de l'intendant Caumartin, que je n'ai pas fait figurer sur mes planches, parce qu'il n'a qu'un rapport indirect avec l'Artois. En voici la description :

Écusson ovale d'azur à cinq fasces d'argent, ou bien bandé d'argent et d'azur à onze pièces, surmonté d'une couronne de marquis. Il n'y a pas de supports. Le champ est rempli par deux grosses guirlandes et des branches de

chêne et d'olivier. L'écusson est posé sur une tablette dont la console du dessous est munie d'une guirlande de fleurs. Au bas, le nom du graveur : LORTHIOR · F. Au-dessus de la couronne, la devise DE MIEUX EN MIEUX, sur un ruban.

La bordure du jeton est composée de feuilles d'eau et de perles allongées.

Rev. Une inscription occupant tout le champ : ANT · LOU · FR · LEFEVRE DE CAUMARTIN M^r DES REQ^{tes} IN^{tes} DES TROIS EVECH · EN 1734 DE FLANDRE ET ARTOIS EN 1736. Bordure analogue à celle du droit, mais un peu variée.

Je crois pouvoir joindre aux médailles précédentes un objet ou marque distinctive de corporation, en cuivre, reproduit sous le n° 13, de la pl. XV. On y voit inscrit le mot ARRAS et la date 1680 au-dessus et au-dessous d'un écusson ovale renfermant deux objets assez difficiles à déterminer, que je prends pour une poudrière et une boîte à balles. Ce serait alors un emblème de la corporation des arquebusiers d'Arras. Quatre trous servaient probablement à l'attacher, soit sur l'habit, soit à un baudrier. Cet objet appartient à M. Dewismes.

En terminant, je crois devoir rectifier une erreur que j'ai commise dans ma précédente notice sur les jetons d'Artois. Je m'étais élevé contre l'hypothèse de Van Loon qui attribuait l'existence du rat pour différent monétaire de l'atelier d'Arras, aux rongeurs de cette espèce que l'on voit sur la crosse de sainte Gertrude, et j'avais dit que cet autcur me paraissait avoir pris les crochets de la crosse de cette sainte pour des rats. Je me suis trompé. J'ai sous les yeux l'em-

preinte du sceau de l'abbaye de Sainte-Gertrude de Bois-le-Duc, dont voici la description :

: S : CONVĒTVS : REGVLARISSARVM · SCE GHER-TRVDIS Ī BVSCODVCIS, en minuscules gothiques. Sainte Gertrude, en costume de religieuse, tenant de la main droite une crosse dont la volute est tournée en dehors, et de la gauche un livre. Des rats montent derrière elle sur son vêtement, et le long de la crosse. Au-dessous d'elle, un cœur dans un triangle la pointe en bas.

Donc il est bien avéré qu'il y a des rats le long de la crosse de sainte Gertrude. Mais je continue à affirmer que ce n'est pas là l'origine des rats que l'on voit sur les empreintes sigillaires et les monnaies d'Arras. Il faut observer que ce n'est guère avant le xiii^e siècle qu'on les rencontre sur les premières, au moment où se généralise l'emploi de la langue vulgaire. Ils me semblent former les armoiries parlantes de la ville d'Arras. L'on aura dit *la ville Aras*, sans faire sonner l's; il est facile d'en conclure l'idée d'employer le rongeur du fabuliste pour représenter cette ville. Cette hypothèse est encore confirmée par l'existence d'un cachet du xiv^e siècle, qui a appartenu à feu le D^r Rigollot, sur lequel on voyait la Vierge, debout, portant l'enfant Jésus, avec la légende CITE, puis un rat. C'est évidemment un sceau de la cité d'Arras; le rat complète la légende, et forme un emblème parlant.

L. DESCHAMPS DE PAS.

1



C.J.&A.

2



C.

3



C.



4

C.



5

C.



6

A.

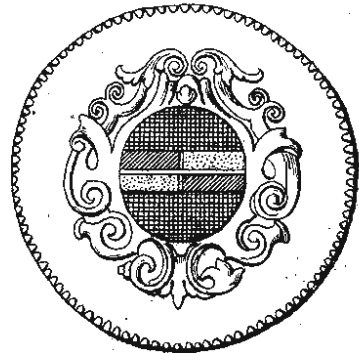




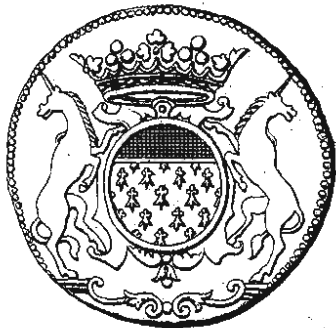
7
C.J.



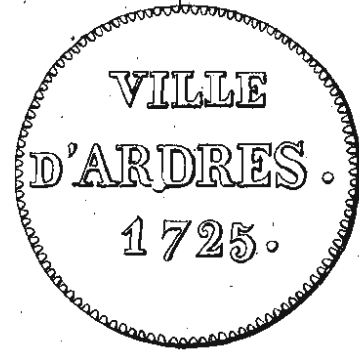
8
C.



9
C.



10
C.



11
A.





12

B.



14

B.



13

R&B.

15



C